

des Alleghany. Où est ma mère ? Je ne sais. Je ne vois d'autre côté de la Pennsylvanie, rien qui ait un air d'Amérique pour Marie. Je me retourne et regarde derrière moi, du côté du Montingum ; je vois le sage Custaloga, mon père adoptif ; le vaillant Garakontie, mon frère et mon ami, qui, tous deux ont suivi l'enfant de leur cœur, la nuit, dans les marais fangeux, le matin, parmi les rochers escarpés, le jour, à l'ardeur du soleil, marchant pieds nus, couchant sur la terre humide, traversant les lacs et les rivières à la nage, luttant contre les bêtes féroces des bois, et traînant à chaque instant le long couteau d'un habit rouge ou la carabine d'un colon. Que pensez-vous de cela, général ? Parle ; je t'écoute... Tu ne dis rien, je continue ; mais avant, regarde.

Elle fit signe à Garakontie, qui lui présenta le tison enflammé sur lequel elle souffla trois fois ; puis Custaloga prit la main de la jeune fille et la mit dans celle du jeune homme, et alors Moyamé dit :

— Je vais parler maintenant en femme de la guerre (1), car j'ai soufflé sur le tison. Tu es vaincu, général, non parce que tu es plus brave que nos guerriers, mais parce que tes armes étaient meilleures que les leurs, et parce tu commandais à des hommes au long couteau. Nos gens ont dévasté vos frontières, parce que ces terres leur appartenaient ; ils ont pris quelques-uns de vos forts, parce que vous vouliez vous emparer de leur commerce. Si tu disais qu'ils ont tort, moi je te répondrais que leurs ancêtres marchaient sur ce sol, y chassaient, le possédaient longtemps avant l'arrivée des blancs. Tes cultivateurs ont besoin de pain et de repos pour réparer leurs pertes ; eh bien ! tu auras l'un et l'autre si tu n'écoutes pas nos conseils ; une des conditions de la paix de Tuscarawa est qu'ils rendent leurs prisonniers ; ne sais-tu pas qu'ils n'en ont point, et que les blancs qui vivent parmi eux sont leurs parents adoptifs ou leurs amis ? Je t'ai prise il y a huit ans ; j'ai été heureuse depuis. Si, malgré vos lois, tu me forces à te séparer, je retournerai parmi mes frères aussitôt que j'en trouverai l'occasion. Telles sont mes intentions : c'est aussi celles d'un grand nombre de ceux que tu as forcés nous de te séparer. A la gloire que tu tiens d'acquiescer par les armes, il est bête d'ajouter celle de l'humanité ; mais, puisqu'elle détruit notre bonheur, nous assez généreux pour nous permettre de retourner aux villages de nos amis.

Monné, frappé de la hardiesse sauvage de Marie, ayant cru de ce qu'elle venait de lui dire, le général crut devoir consulter non-seulement ses officiers, mais encore quelques magistrats qui se trouvaient momentanément à Pittsburgh. Tous les officiers pensèrent que chacun était maître de son sort et de chercher le bonheur là où il le croyait le trouver. Les magistrats affirmèrent que, selon les lois, nul n'avait le droit de retenir Marie malgré elle. En conséquence, le général prit galamment son parti, et le lendemain, Custaloga, Garakontie et Moyamé partirent pour retourner dans leurs villages du Tuscarawa, et une escorte de soldats les accompagna jusqu'à Pembouchure du Montingum, pour mettre les deux Indiens à l'abri de la vengeance des colons.

Depuis, on n'a jamais entendu, à Philadelphie, parler de la jeune fille. Quand son père de Carlisle, sir William, apprit cette nouvelle : — Ma foi, dit-il, je crois que Marie n'a pas fait la une très bonne affaire, et j'en suis fâché, parce que mon intention était de la marier à mon vieux voisin Walpol, qui est riche, et qui l'aurait prise sans dot. Puisque la chose est faite, il n'y faut plus penser. — Hé ! John ! John ! dit-il en s'adressant à un de ses commis, ayez plus d'attention à ce que vous faites, ou je serai obligé de vous renvoyer : ne voyez-vous pas que vous avez placé ce carton de travers dans ce sac ?

Puis il remit ses lunettes, baisa la tête, et continua l'addition qu'il avait commencée sur ses livres à partie double. Il ne me reste plus à vous dire que tout ce que vous venez de lire, histoire naturelle, mœurs, événements historiques, faits, détails, etc., est rigoureusement vrai, et que, dans tout ceci, mon mérite consiste simplement à avoir rassemblé en quelques pages ce qu'on peut trouver de plus intéressant dans les harvards, passez-moi ce mot, de trente ou quarante volumes de voyages.

(1) *C'est-à-dire, à partir de ce paragraphe, a été tenu littéralement au général Bouquet par une Irlandaise qui, depuis onze ans, avait été prise par les sauvages, s'était mariée dans leur pays et ne voulait pas le quitter.*

Fin.

LA MINERVE.

Lundi soir, 28 Octobre 1844.

UNE VICTOIRE.

L'élection, par acclamation, de L. T. Drummond, élu, au comté de Portneuf, est un bon rade soulèvement appliqué au parti Tory. Nos adversaires, qui ont fait de si énormes sacrifices, non pas autant dans le but de faire élire leurs candidats, que d'empêcher M. Drummond d'entrer au parlement, en sont pour leurs frais. Il est vrai que MM. Moffatt et de Bleury ont été élus députés, mais cela n'est que la dernière victoire, car ils ne prétendent pas s'en vanter, mais de longue durée. Comme nous l'avons déjà dit, la chambre d'assemblée aura à se prononcer prochainement sur la légalité de cette élection, qui, il n'y a pas à en douter, sera déclarée nulle, comme elle l'est effectivement.

Ceux de nos adversaires qui sont de bonne foi, (il en existe quelques uns) y ont vu publiquement que MM. Drummond et Beaudin auraient obtenu la majorité des suffrages, s'il eût été possible d'enregistrer toutes les voix. Mais la force brutale en a décidé autrement. Le ministère actuel, si bienveillant, si paternel, a permis que les lois les plus chères aux citoyens, la franchise électorale, fut impunément violée et foulée aux pieds. Nous ne reviendrons pas sur ce triste sujet. Les horreurs qui ont été commises durant la dernière élection sont connues. Elles sont inscrites dans les fastes de l'histoire de cette colonie. Jamais sous les administrations des Craig, des Dalhousie, on ne s'était porté à de pareils excès. Le régime de Sydenham seul fait exception. Le ministre actuel, pour se maintenir au pouvoir, a eu recours à ces moyens avilissants, qui sont autant de flétrissures au titre de sujets anglais.

Nos ennemis peuvent-ils encore maintenir la ridicule prétention que nous sommes, préjugeant contre tout ce qui est anglais ou qui porte un nom anglais ? Le patriotique comté de Portneuf, exclusivement peuplé de Canadiens, vient encore de donner un démenti à cette in-

faime calomnie en élevant spontanément M. Drummond, le comté de Richelieu à élire le Dr. Nelson ; celui de Vercheres, M. Leslie ; celui de Leinster, M. Desvill ; celui de Rimouski avait nommé Phœnix. M. Baldwin à l'unanimité, et il l'aurait fait encore à la dernière élection, si Phœnix. Monsieur Peut demand. Tous ces comtes, nous le répétons, sont exclusivement habités par des Canadiens d'origine française, cette origine que nos ennemis voudraient flétrir, en y ajoutant les épithètes de démocrates, de rebelles, de révolutionnaires ! Vils calomniateurs, ils ne croient rien eux-mêmes aux accusations qu'ils portent contre nous. Ils n'y ont recours que pour assourdir leur haine, qui a percé dans toute son étendue durant la dernière élection, et dans l'espérance que si ces accusations sont si souvent répétées on finira par y ajouter foi en Angleterre. Voilà leur plan, voilà leur tactique.

L. T. Drummond vient d'être élu à l'unanimité au comté de Portneuf. Nos adversaires ont déjà lancé leur vain et contre le comté et contre les amis de la bonne cause, qui ont appuyé cette élection. L'hon. M. Aylwin s'est, lui, déclaré à la barre des journaux de l'administration Viger-Papineau. Suivant eux, « l'ex-solliciteur général » n'a agi que par ruse, et ce ne serait que par supercherie qu'il aurait obtenu ce résultat. Ces hommes n'ont pas de se rappeler donc pas que le comté de Portneuf devait proclamer l'hon. M. La Fontaine, et cela sans ruse et sans supercherie, puisque les électeurs ont voulu unanimes dans leur choix. Il n'est donc pas étonnant que les patriotes électeurs de ce comté, à la nouvelle qu'ils ont parvenue de toutes les ex-cités auxquelles nos adversaires se sont portés pour frustrer M. Drummond du siège, qui lui était dû en parlement, ont pris la résolution de repousser tout outrage fait au talent et au mérite de ce jeune réformiste.

On a bien voulu nous communiquer l'éprouve d'un excellent morceau écrit pour un journal de Québec, à l'occasion de cet heureux événement. Nous le donnons plus bas, en félicitant l'auteur sur le dévouement qu'il a bien voulu manifester en cette occasion. Le voici :

« Nous apprenons que le comté de Portneuf vient de réparer le dommage que cause l'élection de Montréal. M. Drummond a été élu à l'unanimité au comté de Portneuf. On ne pourra jamais oublier les efforts généreux de ce jeune homme, comme défenseur des infortunés victimes de 1837. Tout ceux qui ont été témoins au supplice de ces pauvres exilés dont nous attendons de jour en jour le retour sur le sol natal ont vu, en M. Drummond, un défenseur zélé. M. Drummond a surpassé deux élections contestées à Montréal, la première, qui est terminée en sa faveur, a été, en fournissant à sir Charles McCallum une preuve signalée de son erreur dans l'appréciation de l'opinion publique. A la dernière élection de Montréal, tous les moyens ont été employés. Artillerie, cavalerie et infanterie ont été employées contre les candidats populaires. Sir Richard B. Jackson, commandant en chef des troupes de Sa Majesté, est venu voter contre eux, et les aides de camp de sir Charles McCallum ont joué le rôle de partisans.

« La force brutale a été employée à l'élection de Montréal. MM. Moffatt et de Bleury ont été élus par fraude et le gouvernement militaire. Mais les braves électeurs du noble comté de Portneuf ont fait triompher la bonne cause. Au moment même où le résultat de l'élection de Montréal leur était connu, ils ont unanimement élu pour leur représentant le candidat qui la force seule avait pu vaincre à Montréal. Tout a été au zèle de cette belle population du comté de Portneuf. Antoine Charles T. Deschamps, Guyer, de Duchambault, L. Auzer de St. George, Guyer, de Cap Saint, qui s'étaient portés candidats, ont avec plaisir renoncé à leur prétention, et M. Drummond a pu engager un seul homme à se ranger contre M. Drummond.

« Honneur à Portneuf pour ce triomphe. Que nos amis Irlandais, qui ne sont si bien soutenus, remarquent bien la preuve convaincante que le peuple Canadien en fait. M. Drummond est élu à l'unanimité, et c'est nous, citoyens, qui sommes à l'origine de cette victoire. L'harmonie et l'union qui subsiste entre nos concitoyens d'une autre origine et nous, et qui disent hautement ne nous méritons nos co-suffrages. »

UNE AUTRE VICTOIRE.

Encore M. Viger sur les rangs. — D'après plusieurs annonces qui ont paru dans les journaux de l'administration, de vendredi, les compagnies des L. P. S. des Dorics, des Dolphins, des casques d'acier, des assommeurs, enfin, ont dû s'assembler le même soir dans leurs différentes sections. De là, on a dû penser que ces messieurs se préparaient à un coup de main pour l'élection du comté. Des bruits ont circulés qu'ils devaient se transporter en grand nombre dans les diverses paroisses du comté pour y renouveler les mêmes scènes qui ont illustré leurs exploits durant l'élection de la cité. D'après les rapports de quelques alarmistes, tout était prêt, c'en était fait de l'élection du candidat réformiste, M. Jobin. Plusieurs se rappelaient les moyens employés naguères par le Dr. McCulloch, pour obtenir son élection au comté de Terrebonne, et quelques uns répandaient le bruit que tous nos bons cultivateurs du comté seraient assommés.

Heureusement que ces bruits n'ont pas été répandus en circulation, trouvant un grand nombre d'incrédules, peu de personnes y ajoutèrent foi, et surtout dans les campagnes.

Cependant les honnêtes citoyens de Montréal ne furent pas sur pris de trouver hier matin, placardée dans toutes les rues et ruelles de la cité, une affiche, dans les deux langues, qui contenait ce qui suit :

ATTENTION !

Election du Comté. Les Membres du L. P. S. et les citoyens de Montréal en général, sont requis de s'assembler, le plus tôt possible, en grand nombre à six différents places de police, lundi matin, afin de protéger les électeurs constitutionnels contre les outrages que pourraient leur faire des étrangers organisés qui ont manifesté l'intention d'envahir notre cité, afin d'interdire l'élection.

VIVAT REGINA !

Quelques personnes craintives eurent vraiment que ces diverses sociétés secrètes, aidées des troupes, comptaient à Montréal, car hier matin on avait déjà dépêché des soldats et de l'artillerie à Lachine se proposaient de mettre leur projet à exécution.

Mais l'étonnement fut encore plus grand lorsqu'ils virent tard des affiches et des circulaires à l'appui à toute la ville que le Dr. McCulloch se retirait de la lutte électorale et qu'il se retirait en faveur de l'hon. DENIS-BENJAMIN VIGER ! La première impression fut que cet arrangement avait eu lieu sans la participation du vénérable Président du Conseil, mais chacun fut bientôt détrompé, en apprenant, dans le cours de l'après-midi, que M. Viger avait expédié des émissaires dans toutes les paroisses du comté pour annoncer qu'il se présentait à la recommandation du Dr. McCulloch !

Un nombre de amis de M. Viger qui ont été dépêchés dans les paroisses, se trouvent : M. John Macdonell, avocat, pour la Pointe aux Trembles ; M. Romuald Chénier, avocat, pour

St. Laurent ; M. Morrison, avocat, pour la Chine et M. C. S. Chénier, conseil de la Roche, pour la Pointe-à-Claire. Nous ignorons les noms de ceux qui se sont rendus dans les autres paroisses du comté.

L'étonnement de nos bons cultivateurs fut égal à celui des citoyens de Montréal, en apprenant que M. Viger venait ainsi de l'avant à la dernière heure, et sans s'être fait annoncer lors de la nomination, pour semer la division dans nos rangs. Aussi, d'après ce que nous apprenons, il est certain que dans plusieurs paroisses, pas une seule voix ne s'est élevée en sa faveur. On ajoute même que dans quelques localités, ce ne fut qu'après beaucoup de difficulté que ses adversaires purent se faire entendre, encore les amis de M. Jobin furent obligés d'intercéder pour eux et de demander le silence des électeurs.

Malgré ces démonstrations peu équivoques de l'opinion publique, M. Viger a cependant persisté à se présenter. Les pols, au nombre de 16, se sont ouverts ce matin pour enregistrier les suffrages des électeurs.

D'après toutes les démonstrations faites par les forces, les nouveaux amis de M. Viger, on devait certainement s'attendre, non pas à une défaite, mais à une forte opposition de leur part. Quelques uns s'attendaient même à quelques scènes semblables à celles dont nous avons été témoins à Montréal, et à quelque chose de pis s'il est possible de pousser plus loin la brutalité et la corruption.

Et qu'est-il arrivé ? Les nouveaux alliés de M. Viger, malgré toutes leurs fanfaronnades, n'ont complètement abandonné le matin. Par qui était-il représenté à quelques uns des pols de la ville ? Par de jeunes commis écossais, qu'on a vu figurer dans les rangs des dorics la semaine dernière. Pas un seul de ces anciens amis n'a osé se montrer pour réclamer les suffrages des électeurs !

Le calme le plus profond a régné toute la journée dans la ville. Et les marchands et autres paroisses de M. Viger, patiemment beaucoup plus occupés de leur propre affaire que de l'élection. On sait que la malice d'Angleterre par l'Union devait être fermée aujourd'hui à 3 heures au bureau de la poste de Montréal. Les journaux ont annoncé ce matin que les lettres et commandes des négociants seraient expédiées à grands fias par estafette par la voie de Boston mercredi prochain, afin d'engager les hommes d'affaires à abandonner leurs travaux et de se rendre à l'élection. Mais il paraît que cette recommandation n'a pas eu son effet. Nous mentionnons ce fait afin de faire voir que nos adversaires ne négocient rien pour parvenir à leur but. Les sacrifices pécuniaires ne leur content pas. Cependant cette fois, ils auront compté sans leur hôte !

Nous n'avons encore pu nous procurer l'état des pols dans les campagnes. On vient de nous dire cependant que dans les deux paroisses de la Longue Pointe et de la Pointe aux Trembles, M. Jobin avait obtenu une majorité de plus de 200 sur M. Viger. On vient de nous informer qu'à St. Laurent M. Jobin avait obtenu 168 voix, lorsque M. Viger n'en avait obtenu que 21 !

Voici l'état des pols pour la paroisse et pour la ville vers 4 heures :

	M. JOBIN.	M. VIGER.
Paroisse de Montréal.....	85	23
Quartier du Centre.....	10	16
Ouest.....	32	15
de la Roche.....	159	102
Centre.....	80	26
St. Laurent.....	140	78
St. Marie.....	49	46
Est.....	10	21
	326	332

Majorité en faveur de Jobin 256

Nous espérons que les amis de M. Viger lui conseilleront de ne pas paraître au poll demain, car il est maintenant certain que l'élection se terminera en faveur de M. Jobin le candidat réformiste et partisan de l'ex-ministère. Quelle leçon pour l'administration actuelle !

On apprendra avec plaisir que L. Bertrand, Euey, riche négociant de l'Islet, réformiste éprouvé, vient d'être élu représentant du comté de Rimouski. M. Bertrand a déjà été membre de l'ancien parlement.

Nous voyons par la Constitution de Kingston, que la nomination pour l'élection du comté de Frontenac a eu lieu à Waterloo, le 21. Trois candidats se sont mis sur les rangs : M. Thibodeau de Kingston, M. Smith et M. Marks, le poll a été demandé.

Le même journal annonce sur bonne autorité que le comté de Lenox et Addison élira M. Rubin, candidat réformiste. Son adversaire est M. Benj. Seymour.

Liste des membres élus. Un astérisque * est placé à la suite des noms de ceux qui ont en faveur de la mise en pratique du gouvernement responsable tel que demandé par l'ex-ministère.

	Bas-Canada.
Portneuf.....	L. T. Drummond*.
Rimouski.....	L. Bertrand*.
Saguenay.....	L. Gauthier A. N. Marin*.
Islet.....	E. Taché*.
Dorchester.....	L. H. Lafontaine*.
Terrebonne.....	B. Nelson*.
Kingston.....	B. H. Lemieux*.
Vancluse.....	J. P. Lantier*.
Quebec (comté).....	J. P. O. Chouveau*.
Gaspé.....	R. Christie*.
St. Maurice.....	J. Desautels*.
Lachine.....	J. Leduc*.
Kamouraska.....	A. Berthelot*.
Nicolet.....	J. A. Moffatt*.
Vercheres.....	J. James Leduc*.
Chaudière.....	L. Leduc*.
Rouville.....	J. Franchet*.
Leinster.....	Jacob Dewitt*.
Champlain.....	L. Guillet*.
Yamaska.....	D. Rousseau*.
Québec (ville).....	L. Honorable T. C. Aylwin* et J. Chabot.
Montréal (ville).....	G. Moffatt et St. de Bleury.
Deux-Montagnes.....	W. H. Scott*.
Mégantic.....	L. Hon. D. Daly.
Très-Riches-Heures.....	Edward Grive.
St-Basile.....	Edw. Hald.
Ottawa.....	L. Hon. D. B. Papineau.

Une personne respectable de St. Edmond nous a adressé la note suivante, en nous priant de vouloir bien la publier :

« On a dit que M. Labelle, N. P., député officier-rapporteur, dans la paroisse de St. Edmond avait une conduite partielle envers le parti de M. Le Moine, ceci est faux et archaïque dans tous les sens. M. Labelle a été élu par la plus grande majorité de la paroisse, et sa conduite a été irréprochable. Tous les orateurs de l'histoire qu'on lui a fait subir ont été repoussés par la majorité de la paroisse, et leur conduite a été irréprochable. Les amis de l'autre candidat n'ont donc pas le droit de se plaindre, personne n'a mis obstacle à leur franchise électorale, mais le fait est qu'ils étaient trop faibles pour remporter la victoire. »

Voici la liste de membres du Conseil de Ville qui sortent d'office au 1er décembre prochain.

Joseph Roy,.....	Quartier Est.
Joseph Masson,.....	Quartier Centre.
Peter Dunn,.....	Quartier West.
John Mahewson,.....	Quartier de la Reine.
Pierre Bouchon,.....	Quartier St. Laurent.
Francis Perrin,.....	Quartier St. Marie.

Les docteurs de ceux dont les noms suivent consent à l'époque indiquée après leurs noms :—

Quartier Est.....	J. Ferrier, 1845.
	Jodoin, 1846.
Centre.....	Bourret, 1845.
	Stuart, 1846.
West.....	H. James, 1845.
	Lunn, 1846.
de la Reine.....	Watson, 1845.
	Tully, 1844.
St. Laurent.....	De Bleury, 1845.
	La Roche, 1846.
St. Marie.....	Trudeau, 1845.
	Molson, 1846.

Notre température est bien changée depuis samedi. Le vent du nord souffle avec impétuosité depuis hier. Nous avons eu une forte gelée la nuit dernière, et le temps est maintenant à la neige.

P. S. —H. — Nous sommes maintenant en plein hiver ; il est tombé une couche de 5 à 6 pouces d'épaisseur de neige poussée par un fort vent du nord.

Pour la Minerve.

A l'Hon. D. B. Viger, Président du Conseil.

Monsieur, Dans la deuxième lettre que j'ai en l'honneur de vous adresser, je me suis attaché à la preuve du premier chef d'accusation que j'ai porté contre vous. Je crois avoir démontré, quoiqu'il m'en coûte, les plus sacrés de parti et à la fois vous dire à vos compatriotes, vous vous êtes laissé séduire par l'appas du pouvoir et au risque de faire échouer les plus nobles intérêts de la patrie, vous avez sacrifié à la présidence du conseil, au parti réformiste avec une place honorable et distinguée dans l'opposition. Aux preuves de votre egoïsme, qui ont été produites, j'aurais pu ajouter celle de votre tourage. Mais la nomination de vos proches, aux charges, saute tellement aux yeux, qu'il importait peu de signaler ce qui s'offrait par soi-même en évidence.

Je vous maintenant au second chef d'accusation. Le voici : Vous avez attenté à l'union qui régnait, que dis-je, qui en dépit de vous, régnait encore parmi vos compatriotes d'origine française et qui seule vous a garanti une existence politique sur le sol qui les a vu naître. En effet, monsieur, lorsque vous êtes la témérité de rompre en visière avec la majorité de la chambre, pour vous identifier avec sir Charles Metcalfe, ne comptiez-vous pas sur votre influence (influence que jusqu'alors vous n'aviez pas su faire valoir) pour vous attirer l'appui d'un grand nombre de vos compatriotes ? Ne craignez-vous pas alors que votre nom seul serait un talisman qui attirerait les voix ? Qu'un lien de sympathie sur vos pas et de respect vous conduisit à la Chambre des députés ?

La haute position où vous comptiez vous appuyer pour vous borner de cette illusion. Mais à quel point que vous avez hâté de porter vos espérances vous pouvez à peine croire. Vous avez allé opérer un bouleversement général dans les opinions soit de la majorité de la chambre ou de la population que cette majorité représentait. Or, vous ne pouvez vous attendre qu'à avoir un certain nombre d'adhérents parmi votre propre parti. Or, ce nombre d'adhérents, qu'il soit grand qu'il soit petit, déchéance par vous devait militer contre vous et cette force qui est toujours si heureusement caractéristique des Canadiens dans leurs rapports politiques.

Sous la constitution de 1791, la déflection dans nos rangs en chambre n'aurait été nuisible que lorsqu'elle aurait été portée bien loin. Sous la constitution actuelle, la moindre division parmi nous doit avoir des suites funestes pour tout ce que nous tenons de plus cher. Aussi le gouvernement en chef a-t-il montré son astuce en s'emparant de vous dans la vue manifeste de défaire tout ce qui nous comptait. Ce n'était pas là le but, mais faire un complot bien fâcheux à votre regard, à votre conscience ou à votre intégrité politique. Mais vous l'avez laissé entraver votre coup par un penchant vers les honneurs matériels, il a su vous prendre par votre faiblesse, vous vous êtes consacré à son service. Cette démarche intempestive de votre part menaçait d'abandonner l'existence du parti réformiste de la province ; si vous eussiez entré par vos opinions un nombre suffisant de francs Canadiens, pour faire corps avec le parti oligarchique et tory, tout vous était devenu le corymbé, en parti se serait trouvé fort de votre adjonction et de celle de vos partisans, et vos compatriotes, monsieur, auraient aujourd'hui à vous remercier de les avoir nuiés en chambre, et de leur avoir ravi leur existence politique.

Je ne vous dis pas, je ne puis pas croire qu'une si noire trahison ait occupé pour un instant votre esprit. Ce n'est à ajouter foi à une impossibilité morale ; non, monsieur, vous ne méditez pas la subversion politique de vos compatriotes, mais telle était néanmoins la tendance de votre adhésion à eux et aux opinions de sir Charles Metcalfe. Tel est le but où tend vos persévérances à vous maintenir au ministère. Vous vous êtes, peut-être, de l'espoir, qu'en dépit des victoires éclatantes que remporte partout dans le Bas-Canada, cet ex-ministère que vous avez tout à la fois approuvé et suppléant, vous obtiendrez en chambre une majorité absolue, sans pour appuyer votre administration. Mais cet espoir, soyez-en d'ailleurs persuadé, est vain. Les réformistes du Haut-Canada et ceux du Bas renouent dans le parlement prochain, les liens qui les ont mis par le passé. Leur opposition sera éternelle et vous vous verrez forcé de résigner votre portefeuille.

Mais, assomons par hypothèse, que vos prévisions se réalisent, et que vous vous trouviez en majorité. Ce serait pour vos compatriotes le plus funeste qui pût vous arriver. Ce serait mettre le sceau à des destinées politiques. Quel, vous monsieur, à la tête d'une majorité soit en chambre ou au conseil législatif, composés de l'extrême gauche du pays ? Quel, vous assiez une haute ministère soutenu de tout ce qui constitue les ennemis jurés de « notre langue, nos institutions et nos lois ? Vous, monsieur, avec un tel entourage et vis-à-vis, à sur les bancs de l'opposition, dans la minorité, mais une minorité imposée par son nombre et son caractère, vos amis politiques de jour d'honneur et d'épave ; vos compatriotes toujours les mêmes, toujours les mêmes détracteurs de leurs droits comme sujets britanniques et toujours distingués par leur amour de la patrie. Pourriez-vous résister à une telle situation ? Pourriez-vous résister à l'oppression que vous infligeriez à votre propre langue ? Ou pût de bonne foi s'écarter d'une voie d'honneur ? Il n'est donc à personne d'être si facile, mais l'erreur une fois découverte il y a crime à persister dans cette voie. Une responsabilité épouvantable s'appesantir sur vous de plus en plus tous les jours. Le pays a fait entendre sa voix. Vous devez pénétrer le compte qui il doit vous demander. Parviendrez-vous à faire entendre les ex-ministères et vous. Le comté de Richelieu vous a répudié ! et vous, monsieur, vous persistez encore à vous faire plus, vous permettez qu'on vous traite d'avantage, en foulant aux pieds, sous vos yeux, la franchise électorale. En permettant à vos partisans politiques de jour de remonter à vos moyens de violence, qui déshonorent l'administration d'un lord Sydenham. Quand on lira dans les pages de l'histoire qu'en 1844 sous l'administration D. B. Viger, l'ex-ministère de Montréal fut porté dans le sens ministériel, l'influence de la solatelle, de la mitraille et des balles empoisonnées, le croira-t-on ? Qui de nous en doute ? C'est bien le cas de se rappeler l'horrible que le vrai n'est pas toujours vraisemblable.

Dans ma prochaine je m'attacherai à la preuve

de l'atténuation que vous avez portée à la constitution actuelle du pays, troisième chef d'accusation qu'a formulé contre vous.

UN AMI DE LA CONCORDE.

25 oct. 1844.

Comité de N. et S., 25 octobre 1844.

« Honneur au Comté de Nicolet, mille fois honneur, s'il met le sceau à un noble projet. » (Un Electeur des Trois Rivières, en date du 3 octobre ; et publié dans l'Aurore du 8 du même mois.)

M. l'Éditeur, De ce que l'Électeur des Trois Rivières ne soit pas instruit de ce qui s'est passé dans notre comté, à l'occasion de l'élection qui vient d'y avoir lieu, et dont il paraissait s'occuper avec un zèle tout patriotique ; permettez-moi de me servir de votre feuille, pour apprendre à cet égard quelque chose qu'il a été trompé dans ses prévisions, et que le comté de Nicolet avait été élu par la majorité, en dépit de son ennemi et de ses compléments, un puissant témoignage en faveur de l'administration La Fontaine-Baldwin ; que les partisans de M. La Fontaine, sans être, comme il le dit, les ennemis de l'honorable L.-J. Papineau, ont senti qu'il n'était pas prudent d'élire un homme dont on ne connaît pas l'opinion sur la grande question, et surtout qui sera probablement absent à la prochaine session de la législature, où le gouvernement et son triumvirat doivent attendre un jugement strict et sévère ; que l'élection de l'honorable L.-J. Papineau, supportée chaudement par les MM. France, de St. Grégoire, qui sont les premiers influences du comté, ainsi qu'à M. Juvay, « N. P. », un des hommes les plus méritants « influents du comté de Nicolet », a été un beau succès, et qu'il n'a été qu'un moment, malgré le poids immense de ces nombreuses influences, qu'en supposant que ces trois messieurs soient les premiers influences du comté, et qu'ils ont pris une part chaleureuse dans cette élection, il s'en suit qu'ils en ont favorisé le candidat à bas, M. Mores Hart ; mais ce dernier a obtenu une majorité, dans les deux paroisses où résident ces messieurs.

C'est en vain, M. l'Éditeur, que l'on a pris toutes les mesures pour arriver au but de favoriser l'administration actuelle, dans le comté de Nicolet. Personne qu'il était impossible d'y faire élire un membre, à moins qu'il ne fut un vrai réformiste, les amis de l'honorable Viger ont tenté de faire un vide dans la prochaine session de la législature, en emmenant en avant un homme dont le nom et la réputation sont aussi grands que les services qu'il a rendus au pays. Dans cette que l'on a confié leur projet à certains messieurs qu'ils pensaient assez influents pour conduire le comté comme par enchantement. Mais le comté de Nicolet ne s'y est pas laissé tromper, et il a prouvé qu'il ne peut être représenté en chambre et non ailleurs, surtout à la prochaine session qui sera une des plus importantes qui aient encore été tenues, et pendant laquelle chaque réformiste devra être à son poste. M. A. P. Méthot, notaire, à St. Pierre, réformiste, homme de principes, solide et méritant, sous tous les rapports, les suffrages du comté de Nicolet. Il a été élu député, et a obtenu 315 voix contre M. Mores Hart, qui a obtenu 310 voix. Ainsi c'est encore un triomphe de l'ex-ministère, et l'Électeur des Trois Rivières peut encore, à l'Électeur, s'écrier : « courage, tout n'est pas perdu ! »

C'est en vain, M. l'Éditeur, que l'on a pris toutes les mesures pour arriver au but de favoriser l'administration actuelle, dans le comté de Nicolet. Personne qu'il était impossible d'y faire élire un membre, à moins qu'il ne fut un vrai réformiste, les amis de l'honorable Viger ont tenté de faire un vide dans la prochaine session de la législature, en emmenant en avant un homme dont le nom et la réputation sont aussi grands que les services qu'il a rendus au pays. Dans cette que l'on a confié leur projet à certains messieurs qu'ils pensaient assez influents pour conduire le comté comme par enchantement. Mais le comté de Nicolet ne s'y est pas laissé tromper, et il a prouvé qu'il ne peut être représenté en chambre et non ailleurs, surtout à la prochaine session qui sera une des plus importantes qui aient encore été tenues, et pendant laquelle chaque réformiste devra être à son poste. M. A. P. Méthot, notaire, à St. Pierre, réformiste, homme de principes, solide et méritant, sous tous les rapports, les suffrages du comté de Nicolet. Il a été élu député, et a obtenu 315 voix contre M. Mores Hart, qui a obtenu 310 voix. Ainsi c'est encore un triomphe de l'ex-ministère, et l'Électeur des Trois Rivières peut encore, à l'Électeur, s'écrier : « courage, tout n'est pas perdu ! »

C'est en vain, M. l'Éditeur, que l'on a pris toutes les mesures pour arriver au but de favoriser l'administration actuelle, dans le comté de Nicolet. Personne qu'il était impossible d'y faire élire un membre, à moins qu'il ne fut un vrai réformiste, les amis de l'honorable Viger ont tenté de faire un vide dans la prochaine session de la législature, en emmenant en avant un homme dont le nom et la réputation sont aussi grands que les services qu'il a rendus au pays. Dans cette que l'on a confié leur projet à certains messieurs qu'ils pensaient assez influents pour conduire le comté comme par enchantement. Mais le comté de Nicolet ne s'y est pas laissé tromper, et il a prouvé qu'il ne peut être représenté en chambre et non ailleurs, surtout à la prochaine session qui sera une des plus importantes qui aient encore été tenues, et pendant laquelle chaque réformiste devra être à son poste. M. A. P. Méthot, notaire, à St. Pierre, réformiste, homme de principes, solide et méritant, sous tous les rapports, les suffrages du comté de Nicolet. Il a été élu député, et a obtenu 315 voix contre M. Mores Hart, qui a obtenu 310 voix. Ainsi c'est encore un triomphe de l'ex-ministère, et l'Électeur des Trois Rivières peut encore, à l'Électeur, s'écrier : « courage, tout n'est pas perdu ! »

C'est en vain, M. l'Éditeur, que l'on a pris toutes les mesures pour arriver au but de favoriser l'administration actuelle, dans le comté de Nicolet. Personne qu'il était impossible d'y faire élire un membre, à moins qu'il ne fut un vrai réformiste, les amis de l'honorable Viger ont tenté de faire un vide dans la prochaine session de la législature, en emmenant en avant un homme dont le nom et la réputation sont aussi grands que les services qu'il a rendus au pays. Dans cette que l'on a confié leur projet à certains messieurs qu'ils pensaient assez influents pour conduire le comté comme par enchantement. Mais le comté de Nicolet

